

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 970

8 mai 2009

SOMMAIRE

67 Wall Investments S.à r.l.	46541	Lugh Investissement S.A.	46530
Aberdeen Global Services S.A.	46519	Lutos	46517
Aberdeen Property Investors (General Partner) II S.à r.l.	46515	Madurai S.A.	46517
Ademus S.à r.l.	46514	Marinella Resort S.A.	46521
Al Maha Investment Company S.à r.l.	46560	Millet S.A.	46515
Autospace S.à r.l.	46519	MOOR PARK MB 12 Halle-Neustadt S.à r.l.	46523
Banita I S.à r.l.	46521	MOOR PARK MB 13 Bremerhaven S.à r.l.	46524
Baumert,s.à r.l.	46551	Mountain Investments S.A.	46522
Bay Views S.A.	46520	Nordea Multi Label	46527
Burberry Luxembourg Investments S.à r.l.	46515	Northern Seas Charter S.A.	46517
Café Planet S.à r.l.	46526	Olive Properties S.A.	46521
Carruzzi Cars S.à r.l.	46559	Palm Trees Properties S.A.	46522
CB Commercial S.A.	46523	Petit Forestier Luxembourg	46514
Climate Change Investment I S.A. SICAR	46519	Pointe Allegre Investissements S.A.	46518
CLMG Investissement S.A.	46528	Pombal S.A.	46516
Combermere Limited Inc. S.à r.l.	46552	Presidential Holdings Ferdinand III	46517
Consortium International d'Investisse- ments Economiques S.A.	46516	Rolinvest S.A.	46520
ConvaTec Healthcare B S. à r.l.	46514	Slati S.A.	46533
Deutsche Bank Luxembourg S.A.	46527	Société de Réalisation et de Constructions Immobilières Luxembourg S.A.	46519
DK Art	46520	Société Européenne de Développement Foncier S.A.	46526
Ereme S.A.	46518	Sonae Sierra Brazil B.V.	46524
Eurober Lux S.A.	46525	Sopatra S.A.	46525
European Corporate Research Agency (ECRA) S.A.	46544	Stolt-Nielsen S.A.	46516
Financière Daunou 10 S.à r.l.	46557	Techniques Poses Pro Lux S.à r.l.	46539
Fincom International S. à r. l.	46555	Therejo S.A.	46518
Foyer Assurances S.A.	46522	TMF Management Luxembourg S.A.	46556
Gemma Europe S.à r.l.	46548	Universal Business S.à r.l.	46516
Hoparvi S.à r.l.	46518	VF Global Investments S.à r.l.	46514
Horus Mining Investments S.A.	46515	Xtreme S.A.	46556
Kilam S.A.	46536	Y.D.X. S.A.	46543
LMDR S.A.	46559	Zilly Banana Sàrl	46560

ConvaTec Healthcare B S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 140.075.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009050811/5770/12.

(090058376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Ademus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.363.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 94.947.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009050807/242/13.

(090058256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

VF Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 112.500,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 145.045.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009050805/242/13.

(090058213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Petit Forestier Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R.C.S. Luxembourg B 54.795.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 avril 2009

Pour copie conforme:

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2009050823/231/14.

(090058583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Burberry Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 75.783.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55030 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009050819/211/12.

(090058519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Horus Mining Investments S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 96.690.

Par la présente, je dénonce avec effet immédiat le contrat de domiciliation me liant avec la société HORUS MINING INVESTMENTS S.A. ainsi que le siège de la prédite société.

Luxembourg, le 31 mars 2009.

POUR COPIE CONFORME
A. KRONSHAGEN

Référence de publication: 2009050879/289/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05604. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Aberdeen Property Investors (General Partner) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 134.864.

Le bilan au 30 septembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2009.

SELIM SAYKAN
Director

Référence de publication: 2009052914/9382/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2009, réf. LSO-DD08554. - Reçu 99,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

Millet S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 19.405.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MILLET S.A. (en liquidation)
FIN-CONTROLE S.A.
Signatures
Liquidateur

Référence de publication: 2009052124/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07359. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Pombal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 57.596.

Le bilan au 31/12/07 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 Avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009052122/6102/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2009, réf. LSO-DD07036. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Consortium International d'Investissements Economiques S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 28.355.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CONSORTIUM INTERNATIONAL D'INVESTISSEMENTS ECONOMIQUES S.A.

A. RENARD / I. SCHUL

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009052125/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07350. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Stolt-Nielsen S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 12.179.

Les comptes consolidés au 30 novembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour STOLT-NIELSEN S.A.

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009052127/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07357. - Reçu 122,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Universal Business S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.017.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 106.751.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bart Zech.

Référence de publication: 2009052104/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07531. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Presidential Holdings Ferdinand III, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 122.943.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009052142/592/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2009, réf. LSO-DD07135. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Lutos, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 49, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 114.658.

Le Bilan au 31 Décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15.04.2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009052140/592/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2009, réf. LSO-DD07130. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Madurai S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 118.193.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/04/09.

Signature.

Référence de publication: 2009052172/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06782. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Northern Seas Charter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 86.524.

Le bilan au 31 décembre 2007 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NORTHERN SEAS CHARTER S.A.

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009052148/1066/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07474. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Hoparvi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 123.899.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2009.
Luxembourg Corporation Company SA
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2009052182/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06709. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Ereme S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 6.152.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009052178/267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06327. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Therejo S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 113.614.

Le bilan 31 décembre 2008, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009052168/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD04827. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Pointe Allegre Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 31.356.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2008.
POUR CONSEIL D'ADMINISTRATION
Signature

Référence de publication: 2009052165/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06839. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

S.R.C.L., Société de Réalisation et de Constructions Immobilières Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 73.198.

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 21 avril 2009, que la société CROWNLUX SA, établie et ayant son siège social aux Iles Vierges Britanniques, P.O. Box 3161, Road Town, Tortola, constituée et inscrite au registre des sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 265316, a démissionné de sa fonction d'administrateur.

CROWNLUX SA

Signature

Référence de publication: 2009051900/1734/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06362. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Aberdeen Global Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 9B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 120.637.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009050914/242/12.

(090058303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Climate Change Investment I S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 127.253.

hiermit teilen wir Ihnen mit, dass der Verwaltungsrat beschlossen hat, Herrn Martin Schulte mit der täglichen Geschäftsführung und der Verwaltung der Gesellschaft Climate Change Investment I S.A. SICAR zu beauftragen. Dies wurde im Protokoll der Verwaltungsratssitzung vom 08.08.2008 festgehalten. Das Mandat gilt bis zur Schließung der Gesellschaft, die im Jahr 2013 stattfinden wird.

Climate Change Investment I S.A. SICAR

Martin Schulte / Ralph Brödel

Référence de publication: 2009051923/9453/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07510. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Autospace S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3761 Tétange, 32, rue Thomas Byrne.

R.C.S. Luxembourg B 106.395.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009050891/8479/12.

Enregistré à Diekirch, le 3 avril 2009, réf. DSO-DD00035. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090058150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

DK Art, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 136.950.

En date du 5 mars 2009, Stewart Kam-Cheong a cédé les 125 parts sociales qu'il détenait dans la Société en faveur de la société COBRAL, société à responsabilité limitée établie à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 144.946.

Munsbach, le 2 avril 2009.

Pour la Société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2009051858/1337/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01449. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Bay Views S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 133.739.

Extrait des résolutions adoptées

en date du 9 mars 2009 lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Société

- Le siège social de la société est transféré du 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg au 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg à compter du 1^{er} avril 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BAY VIEWS S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009050875/1211/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05760. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Rolinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 74.081.

At the Annual General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on April 15th, 2009 it has been resolved the following:

1 To reelect Mr. Goran ARVINIUS, Mr. Peter ENGELBERG and Mr. Gilles WECKER as directors of the company until the annual shareholders' meeting;

2 To reelect MODERN TREUHAND S.A. as the statutory auditor of the company until the next annual general meeting.

Fiona FINNEGAN / Gilles WECKER.

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires, tenue le 15 avril 2009, il a été résolu ce qui suit:

1. De ré-élire M. Göran ARVINIUS, M. Peter ENGELBERG et M. Gilles WECKER comme membres du conseil des administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale;

2. De ré-élire MODERN TREUHAND S.A. comme commissaire aux comptes jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Fiona FINNEGAN / Gilles WECKER.

Référence de publication: 2009052057/1369/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05465. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Banita I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 93.047.

Lamagna I S.à r.l., associé unique de la Société, ayant été dissoute le 30 avril 2008, l'intégralité des 15.500 parts sociales de la Société qu'elle détenait, a dès lors été transférée à Daisy Media Holdings Limited, ayant son siège social à Mill Mall, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), immatriculée auprès du registre de Commerce des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 552857.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2009.

Pour la société

TMF Mangement Luxembourg S.A.

Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2009052073/805/20.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD00830. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090059590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Marinella Resort S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 131.801.

Extrait des résolutions adoptées

en date du 10 mars 2009 lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Société

- Le siège social de la société est transféré du 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg au 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg à compter du 1^{er} avril 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MARINELLA RESORT S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009050871/1211/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05755. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090058719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Olive Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 118.780.

Extrait des résolutions adoptées

en date du 10 mars 2009 lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Société

- Le siège social de la société est transféré du 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg au 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg à compter du 1^{er} avril 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OLIVE PROPERTIES S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009050869/1211/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05753. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090058716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Mountain Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 123.611.

—
*Extrait des résolutions adoptées
en date du 9 mars 2009 lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Société*

- Le siège social de la société est transféré du 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg au 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg à compter du 1^{er} avril 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MOUNTAIN INVESTMENTS S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009050870/1211/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05754. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090058718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Palm Trees Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 137.768.

—
*Extrait des résolutions adoptées
en date du 10 mars 2009 lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Société*

- Le siège social de la société est transféré du 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg au 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg à compter du 1^{er} avril 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PALM TREES PROPERTIES S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009050867/1211/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05751. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090058710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.

Foyer Assurances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 34.237.

—
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 26 mars 2009 que

- Madame Nathalie WORRÉ ainsi que Messieurs André BIRGET, Benoît DURTE, Marc LAUER, Henri MARX, Christian PENNING et Gilbert WOLTER ont été reconduits comme administrateurs pour la durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2010 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2009;

- la société anonyme Ernst&Young a été reconduite comme réviseur d'entreprises pour une durée de 3 ans, jusqu'à l'Assemblée générale de l'an 2012 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2011.

Monsieur Henri MARX a été reconduit comme Président du Conseil d'administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FOYER ASSURANCES S.A.

Marc LAUER / Henri MARX

Administrateur / Président

Référence de publication: 2009052080/2096/20.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03074. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090059520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

MOOR PARK MB 12 Halle-Neustadt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 125.353.

—
*Extrait des résolutions prises à l'assemblée
générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 27 mars 2009*

1. Le mandat des gérants:

a) Monsieur Georges GUDENBURG, né le 25 novembre 1964 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant au 69, boulevard de la Pétrusse, demeurant à L-2320 Luxembourg;

b) Madame Samia RABIA, née le 10 février 1974 à Longwy (France), demeurant 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg; et

c) Monsieur Michael CHIDIAC, né le 29 juin, 1966 à Beyrouth (Liban), demeurant 41, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos au 30 septembre 2009.

2. PricewaterhouseCoopers AG., établie à D-22237 Hambourg, New-York-Ring 13 a été nommé réviseur d'entreprise avec effet rétroactif au 31 mars 2008 pour l'audit des comptes annuels aux 30 septembre 2007 et 30 septembre 2008.

3. Le mandat du réviseur d'entreprise PricewaterhouseCoopers AG., établie à D-22237 Hambourg, New-York-Ring 13 est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos au 30 septembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009051984/280/28.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06815. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

CB Commercial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 96.543.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société anonyme CB Commercial S.A. tenue extraordinairement en date du 12 mars 2009 à Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, que:

- Mlle Corinne Néré, demeurant professionnellement au 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, a été nommée aux fonctions d'administrateur en remplacement de M. Marten Rosen, démissionnaire, à compter de ce jour, jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Conseil d'Administration

Simon Baker

Dawn Shand

Corinne Néré

Commissaire aux comptes

Cardinal Trustees Limited

Pour extrait conforme

S.W. BAKER

Administrateur

Référence de publication: 2009052003/4642/26.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05289. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

MOOR PARK MB 13 Bremerhaven S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 125.348.

—
*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale
ordinaire annuelle de la société tenue en date du 27 mars 2009*

1. Le mandat des gérants:

a) Monsieur Georges GUDENBURG, né le 25 novembre 1964 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant au 69, boulevard de la Pétrusse, demeurant à L-2320 Luxembourg;

b) Madame Samia RABIA, née le 10 février 1974 à Longwy (France), demeurant 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg; et

c) Monsieur Michael CHIDIAC, né le 29 juin 1966 à Beyrouth (Liban), demeurant 41, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos au 30 septembre 2009.

2. PricewaterhouseCoopers AG., établie à D-22237 Hambourg, New-York-Ring 13 a été nommé réviseur d'entreprise avec effet rétroactif au 31 mars 2008 pour l'audit des comptes annuels aux 30 septembre 2007 et 30 septembre 2008.

3. Le mandat du réviseur d'entreprise PricewaterhouseCoopers AG., établie à D-22237 Hambourg, New-York-Ring 13 est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos au 30 septembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009051982/280/28.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06821. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Sonae Sierra Brazil B.V., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 18.200,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 104.462.

—
Extrait des résolutions des associés du 2 avril 2009

Suite à la démission de M. Alvaro Carmona E Costa Portela de sa fonction de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 1^{er} avril 2009, les associés ont nommés en son remplacement, M. Adrian Perrins Ford, né le 11 octobre 1948 à Londres, Royaume-Uni et demeurant professionnellement à Chad Wyche, Manor Road, Chagford, Devon TQ13 8AS, Royaume-Uni, avec effet au 1^{er} avril, pour une période indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

Gérants de catégorie A:

M. Adrian Perrins Ford; et

M. Jean Ernest Bodoni.

Gérants de catégorie B:

M. Gabor Kacsoh; et

M. Richard Brown.

Luxembourg, le 14 avril 2009.

*Pour la Société**Signature**Mandataire*

Référence de publication: 2009052324/5267/26.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05271. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Eurober Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5751 Frisange, 40A, rue Robert Schuman.
R.C.S. Luxembourg B 60.889.

Le bilan approuvé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 avril 2009. Signature.

Référence de publication: 2009052266/6709/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05481. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Sopatra S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 61.361.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, Le vingt-six mars.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU

Monsieur Marc VAN LOOVEREN, consultant, demeurant à B-2900 Schoten, 44, Anton Van de Veldelaan, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée aux présentes.

La prédite mandataire, agissant ès-qualités, prie le notaire instrumentant de documenter:

- que son mandant est seul propriétaire de toutes les actions de la société anonyme SOPATRA S.A., avec siège social à L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 61.361,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Mersch en date du 05 août 1997, publié au Mémorial C numéro 65 du 02 février 1998,

dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, notaire prénommé, en date du 16 août 2000, publié au Mémorial C numéro 341 du 10 mai 2001.

Que le capital social est fixé à SOIXANTE-ET-UN MILLE NEUF CENT SOIXANTE-TREIZE EUROS ET TRENTE-HUIT CENTS (EUR 61.973,38), représenté par DEUX MILLE CINQ CENTS (2.500) ACTIONS sans valeur nominale,

- que son mandant décide de dissoudre ladite société;
- que tout le passif de la société a été réglé, sinon dûment provisionné;
- qu'en sa qualité d'actionnaire unique, son mandant reprend tout l'actif à son compte;
- que son mandant reprend à son compte tout passif éventuel, même non encore connu, et qu'il assume pour autant que de besoin, la qualité de liquidateur;
- que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée;
- que décharge est accordée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de la société;
- que les livres et documents de la société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans à l'adresse du siège de ladite société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 1^{er} avril 2009. Relation: EAC/2009/3756. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): N. Boiça.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 17 avril 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009052364/219/42.

(090060367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Café Planet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Hesperange, 422, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 123.310.

J'ai le regret de vous informer de ma décision de démissionner de mon poste de gérant de votre société et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 25 mars 2009.

Victor FERNANDES RIBEIRO.

Référence de publication: 2009052088/1286/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01593. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Société Européenne de Développement Foncier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 91.742.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, Le vingt-six mars.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU

La société TALENTURE FIDUCIARIA S.A., établie et ayant son siège social à CH-Lugano 6901, 1, Riva Albertolli, ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée aux présentes.

La prédite mandataire, agissant ès-qualités, prie le notaire instrumentant de documenter:

- que sa mandante est seule propriétaire de toutes les actions de la société anonyme SOCIETE EUROPEENNE DE DEVELOPPEMENT FONCIER S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, Avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 91.742, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 28 janvier 2003, publié au Mémorial C numéro 295 du 19 mars 2003.

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire prénommé, en date du 09 décembre 2005, publié au Mémorial C numéro 577 du 20 mars 2006.

Que le capital social est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), représenté par TROIS MILLE CENT (3.100) ACTIONS sans désignation de valeur nominale,

- que sa mandante décide de dissoudre ladite société;
- que tout le passif de la société a été réglé, sinon dûment provisionné;
- qu'en sa qualité d'actionnaire unique, sa mandante reprend tout l'actif à son compte;
- que sa mandante reprend à son compte tout passif éventuel, même non encore connu, et qu'elle assume pour autant que de besoin, la qualité de liquidateur;
- que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée;
- que décharge est accordée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de la société;
- que les livres et documents de la société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans à l'adresse du siège de ladite société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 1^{er} avril 2009. Relation: EAC/2009/3757. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): N. Boiça.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 17 avril 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009052365/219/42.

(090060370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Nordea Multi Label, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 131.121.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée
générale ordinaire des actionnaires tenue le 30 mars 2009*

Il résulte dudit procès-verbal que:

1) L'Assemblée générale ordinaire a décidé d'élire en tant qu'administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2010:

- M. Jeroen van der Molen, 562, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg.

- M. Christophe Girondel, 562, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg.

- M. Claus Jørgensen, 562, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg.

2) L'Assemblée générale ordinaire a décidé d'élire au poste de réviseur d'entreprises pour l'exercice social 2009 et jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire à tenir en 2010:

- KPMG Audit à Luxembourg.

Luxembourg, le 17 avril 2009.

Pour Nordea Multi Label

Nordea Investment Funds S.A.

Lidia Palumbo / Andrea Martin

Référence de publication: 2009051994/3922/24.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2009, réf. LSO-DD06134. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Deutsche Bank Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 9.164.

Der Verwaltungsrat der Deutsche Bank Luxembourg SA. setzt sich wie folgt zusammen:

Herr Dr. Hugo Bänziger Chairman of the Board of Directors of Deutsche Bank Luxembourg S.A.;
Member of the Management Board, Member of the Group Executive Committee
and Chief Risk Officer of Deutsche Bank AG

Herr Ernst Wilhelm Contzen
. Chief Executive Officer of Deutsche Bank Luxembourg S.A.

Herr Dr. Hans-Jürgen Koch Head of Market Region Northern Europe, Middle East and Africa (NEMEA)
PCAM

- Private Wealth Management of Deutsche Bank AG;
Chief Executive Officer of Deutsche Bank (Suisse) S.A.; Deutsche Bank's Chief
Country Officer for Switzerland

Herr Dr. Michael Kröner Global Head of Tax of Deutsche Bank AG

Herr Werner Helmut Steinmüller Head of Global Transaction Banking of Deutsche Bank AG

Herr Klaus-Michael Vogel Member of the Management Board of Deutsche Bank Luxembourg S.A.;
Chief Executive Officer of DWS Investment S.A.

Luxembourg, im April 2009.

Deutsche Bank Luxembourg S.A.

Ernst Wilhelm Contzen / Jürgen Schweig

Référence de publication: 2009052312/1463/30.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2009, réf. LSO-DD05396. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

CLMG Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 145.847.

STATUTS

L'an deux mil neuf, le neuf avril,

Par devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU

Monsieur Horst SCHNEIDER, Diplomkaufmann, demeurant professionnellement 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CLMG INVESTISSEMENT S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet toutes opérations, transactions, prestations de services et autres activités en matière économique, commerciale et financière ainsi que toutes activités se rapportant à l'acquisition, la gestion, l'exploitation et la liquidation d'un patrimoine mobilier et immobilier; elle pourra notamment employer ses fonds à l'achat, la vente, l'échange, la location, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur sous des formes quelconques de tous droits et biens mobiliers et immobiliers, bâtis et non bâtis, situés au Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui; elle pourra encore réaliser toutes transactions, entreprises et opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet; elle pourra prendre et gérer toutes participations sous quelque forme que ce soit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés et effectuer toutes opérations susceptibles de favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement.

Elle pourra en outre investir dans l'acquisition de marques, brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature que se soit.

Elle pourra emprunter sous toutes les formes.

Art. 3. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000 €) représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent euros (100 €) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. La société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraîne pas la dissolution de la société.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant, si la société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la société sont détenues par un actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut excéder six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du conseil d'administration lui sont dévolus.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque forme que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Par dérogation, le premier président sera nommé par l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Vis-à-vis des tiers la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou bien, en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration ou de l'administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.

Le premier administrateur-délégué sera nommé par l'assemblée générale.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut excéder six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois de juin à 10.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées seront faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes avec l'approbation du commissaire aux comptes et en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La société peut acquérir ses propres actions dans le cas et sous les conditions prévues par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

Art. 12. La loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2009.

La première assemblée générale annuelle se réunit en 2010.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié déclare souscrire les actions comme suit:

Horst SCHNEIDER, prénommé,	500
TOTAL: cinq cents actions,	500

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille euros (50.000 €) se trouve dès maintenant à la libre et entière disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire - rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de 1.300.-€.

Résolutions de l'actionnaire unique

Et à l'instant la partie comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Luc BRAUN, diplômé ès sciences économiques, né à Luxembourg, le 24 septembre 1958, demeurant professionnellement 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg,
 - Monsieur Horst SCHNEIDER, Diplomkaufmann, né à Trèves (Allemagne), le 20 septembre 1957, demeurant professionnellement 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg,
 - FIDESCO S.A., une société anonyme ayant son siège social 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68578.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes: EURAUDIT, une société à responsabilité limitée ayant son siège social 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42889.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2013.
- 5) Monsieur Luc BRAUN, préqualifié, est nommé président du conseil d'administration et Monsieur Horst SCHNEIDER, préqualifié, est nommé administrateur-délégué.
- 6) L'adresse de la société est fixée au 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Schneider, Frieders.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 avril 2009. Relation: LAC/2009/14217. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2009052358/212/138.

(090060333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Lugh Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 145.848.

—
STATUTS

L'an deux mil neuf, le neuf avril,

Par devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU

OPERAUNO SA., une société anonyme ayant son siège social 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, représentée par son administrateur-délégué Monsieur Horst SCHNEIDER, Diplomkaufmann, demeurant professionnellement 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "LUGH INVESTISSEMENT S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet toutes opérations, transactions, prestations de services et autres activités en matière économique, commerciale et financière ainsi que toutes activités se rapportant à l'acquisition, la gestion, l'exploitation et

la liquidation d'un patrimoine mobilier et immobilier; elle pourra notamment employer ses fonds à l'achat, la vente, l'échange, la location, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur sous des formes quelconques de tous droits et biens mobiliers et immobiliers, bâtis et non bâtis, situés au Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui; elle pourra encore réaliser toutes transactions, entreprises et opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet; elle pourra prendre et gérer toutes participations sous quelque forme que ce soit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés et effectuer toutes opérations susceptibles de favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement.

Elle pourra en outre investir dans l'acquisition de marques, brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature que se soit.

Art. 3. Le capital social est fixé à cent vingt-cinq mille euros (125.000 €) représenté par cent vingt-cinq (125) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000 €) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. La société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraîne pas la dissolution de la société.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant, si la société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la société sont détenues par un actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut excéder six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du conseil d'administration lui sont dévolus.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque forme que se soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Le registre des actions nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Par dérogation, le premier président sera nommé par l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Vis-à-vis des tiers la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou bien, en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration ou de l'administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.

Le premier administrateur-délégué sera nommé par l'assemblée générale.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut excéder six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mardi du mois de juin à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées seront faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes avec l'approbation du commissaire aux comptes et en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La société peut acquérir ses propres actions dans le cas et sous les conditions prévues par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

Art. 12. La loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2009.

La première assemblée générale annuelle se réunit 2010.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la partie comparante préqualifiée déclare souscrire les actions comme suit:

OPERAUNO S.A., préqualifiée,	125
TOTAL: cent vingt-cinq actions,	125

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent vingt-cinq mille euros (125.000 €) se trouve dès maintenant à la libre et entière disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de 1.500.- €.

Résolutions de l'actionnaire unique

Et à l'instant la partie comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Luc BRAUN, diplômé ès sciences économiques, né à Luxembourg, le 24 septembre 1958, demeurant professionnellement 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg,

- Monsieur Horst SCHNEIDER, Diplomkaufmann, né à Trèves (Allemagne), le 20 septembre 1957, demeurant professionnellement 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg,

- FIDESCO S.A., une société anonyme ayant son siège social 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68578.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes: EURAUDIT, une société à responsabilité limitée ayant son siège social 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42889.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2013.

5) Monsieur Luc BRAUN, préqualifié, est nommé président du conseil d'administration et Monsieur Horst SCHNEIDER, préqualifié, est nommé administrateur-délégué.

6) L'adresse de la société est fixée au 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Schneider, Frieders.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 avril 2009. Relation: LAC/2009/14214. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2009052357/212/140.

(090060345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Slati S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 117.758.

L'an deux mille neuf, le sept avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SLATI S.A.", ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 13 juin 2006, publié au Mémorial, C Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 1726 du 15 septembre 2006, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Frédérique VIGNERON, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Solange WOLTER-SCHIERES, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Katia ROTI, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les TROIS CENT DIX (310) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Transfert du siège social de L-2449 Luxembourg 8, boulevard Royal vers I-00197 Rome, Via G. Schiaparelli, 11, Italie, conformément à l'article 199 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

2.- Changement de la dénomination sociale en SLATI - Società a responsabilità limitata".

3.- Echange des trois cent dix (310) actions existantes d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune en trente et un mille (31.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

4.- Décision d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes de la société et de leur accorder décharge pour l'exécution de leurs mandats.

5.- Refonte complète des statuts pour les mettre en concordance avec la législation italienne.

6.- Nomination d'un nouvel administrateur en Italie.

7.- Donner mandat pour procéder à toutes les démarches nécessaires tant en Italie qu'au Grand-Duché de Luxembourg en relation avec le transfert de siège.

8.- Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2008 et de transférer le siège social, administratif et le siège de direction effective avec effet à la date de ce jour du Grand-Duché de Luxembourg, L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal en Italie à I-00197 Rome, Via G. Schiaparelli, 11, et de faire adopter par la société la nationalité italienne, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une personne juridique nouvelle et le tout sous la condition résolutoire de la non-homologation de ce transfert par les autorités italiennes compétentes pour quelque motif que ce soit.

L'assemblée constate que cette résolution a été prise en conformité de l'article 67-1 (1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

L'assemblée constate que pour l'efficacité du transfert en Italie, les statuts ci-après énoncés seront enregistrés auprès du registre des sociétés en Italie. Au Grand-Duché de Luxembourg, la société sera définitivement rayée après l'inscription audit registre des sociétés en Italie.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en SLATI -Società a responsabilità limitata".

Troisième résolution

L'assemblée décide de convertir les TROIS CENT DIX (310) actions existantes d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune en TRENTE ET UN MILLE (31.000) parts sociales qui sont détenues par Madame Olivera GLIGORIC, demeurant à I-Rome, Via Giuseppe MERCALLI numéro 3.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction et de leur accorder décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

Au vu de ce qui précède, l'Assemblée décide d'adopter la forme d'une Société à responsabilité limitée et d'adapter les statuts selon les lois en vigueur en Italie pour leur donner la teneur suivante:

STATUTO

Denominazione

Art. 1. La denominazione della Società è:
"SLATI - Società a responsabilità limitata".

Sede

Art. 2. La Società ha sede legale in Roma e potrà istituire succursali, agenzie, rappresentanze, anche altrove sia in Italia che all'Estero.

Durata

Art. 3. La durata della Società è fissata fino a tutto il 31 dicembre 2050 e potrà essere prorogata con deliberazione dell'Assemblea dei soci.

Esercizi sociali

Art. 4. Gli esercizi sociali si chiudono il 31 dicembre di ogni anno con la formazione del bilancio.

Il bilancio deve essere approvato dall'assemblea dei soci entro 120 (centoventi) giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale. Quando particolari esigenze lo richiedano l'assemblea può essere convocata entro 180 (centoottanta) giorni dalla chiusura dell'esercizio.

Attività' che costituisce l'oggetto sociale

Art. 5. L'acquisizione di partecipazioni sotto qualsiasi forma in altre società, nonché la gestione, il controllo e la valorizzazione di tali partecipazioni.

La Società può acquisire tramite apporto, sottoscrizione, opzione, acquisto e in qualsiasi altro modo dei valori immobiliari e mobiliari di tutti i tipi e realizzarli tramite vendita, cessione, scambio o altrimenti.

La società può anche acquisire e sfruttare brevetti e altri diritti collegati a tali brevetti o in grado di completarli.

La società può anche procedere a qualsiasi operazione immobiliare, mobiliare, commerciale, industriale e finanziaria necessaria e utile per la realizzazione dell'oggetto sociale.

Per il raggiungimento dell'oggetto sociale la Società potrà partecipare a Società o Enti aventi scopo analogo a affine al proprio e compiere tutte le operazioni che riterrà necessarie o utili.

Capitale

Art. 6. Il capitale della Società è di Euro 31.000,00 (trentunomila).

Art. 7. Conferimenti. (Art. 2464 Cod. Civ.)

Sono possibili conferimenti anche diversi dal danaro, compresa la prestazione di opere e servizi.

In tale ultima ipotesi, è possibile sostituire la polizza o la fidejussione con il versamento a titolo di cauzione del corrispondente importo in danaro presso la società.

Art. 8. Quote di partecipazione. (Art. 2468 Cod. Civ.)

Le partecipazioni dei soci al capitale con il relativo diritto agli utili è proporzionale al rispettivo conferimento.
E' possibile l'usufrutto, il pegno ed il sequestro sulle quote.

Art. 9. Cessione quote. (art. 2469 Cod. Civ.)

Le quote sono liberamente trasferibili sia per atto tra vivi che per causa di morte.

Art. 10. Prelazione. La Società non riconosce altri soci che quelli risultanti dal Registro delle Imprese e dal libro soci se previsto.

In ipotesi di cessione per atto tra vivi anche parziale delle quote, sarà data prelazione ai soci, i quali dovranno esercitarla nel termine di sessanta giorni dalla comunicazione, a mezzo raccomandata con ricevuta di ritorno, in proporzione alle quote di capitale sociale da essi possedute.

In caso di mancato esercizio della prelazione, il socio potrà cedere liberamente la sua quota entro novanta giorni.

Art. 11. Finanziamenti. E' in facoltà dei soci provvedere, anche non proporzionalmente alle quote sociali da essi possedute, al fabbisogno finanziario della società.

Si conviene espressamente che tutti gli eventuali finanziamenti concessi dai soci alla società devono intendersi effettuati a titolo completamente gratuito, in deroga alla presunzione stabilita dall'Art. 1282 Cod. Civ., salvo che non sia diversamente convenuto tra il socio finanziatore e

l'Organo Amministrativo, rispettando, in tal caso, i limiti di cui alla delibera del CICR 19 luglio 2005 n. 1058.

Art. 12. Amministrazione. (art. 2475 Cod. Civ.)

La società può essere amministrata da un Amministratore Unico o da più amministratori congiuntamente o disgiuntamente in tutto o in parte ai sensi dell'art.2475 3° comma Cod. Civ.

L'Organo Amministrativo, qualsiasi sia la forma di amministrazione scelta dai soci, può essere costituito anche da non soci e dura in carica per il periodo determinato di volta in volta dall'assemblea al momento della nomina.

In caso di nomina fino a revoca o dimissioni è consentita la revoca degli amministratori in ogni tempo e senza necessità di comunicazione ovvero giusta causa.

All'Organo Amministrativo spetteranno gli emolumenti che saranno stabiliti dai soci i quali potranno altresì conferire allo stesso il diritto di una indennità di fine mandato.

Art. 13. Consiglio di amministrazione. Quando l'amministrazione è affidata collegialmente a più persone, queste costituiscono il Consiglio di Amministrazione.

Il Consiglio di Amministrazione può nominare uno o più amministratori delegati.

Le decisioni del Consiglio di Amministrazione potranno essere adottate in adunanza oppure anche mediante consultazione scritta (a mezzo lettera a.r., fax o e-mail) o sulla base del consenso espresso per iscritto.

E' possibile che il Consiglio di Amministrazione si riunisca per audio-videoconferenza; in tal caso spetterà al Presidente verificare la regolarità della costituzione, l'identità e la legittimazione degli intervenuti, regolare il suo svolgimento ed accertare i risultati delle votazioni; degli esiti di tali accertamenti deve essere dato conto nel verbale.

Art. 14. Controllo contabile. (art. 2477 Cod. Civ)

Quando è previsto, può essere affidato ad un Collegio Sindacale composto da cinque membri, tre effettivi e due supplenti oppure ad un Revisore Ufficiale dei Conti, il cui compenso è determinato dalla tariffa dei Dottori Commercialisti.

Quando è obbligatorio, deve essere affidato al Collegio Sindacale.

Art. 15. Decisioni dei soci. (Art. 2479 Cod. Civ)

Le decisioni dei soci possono essere prese, oltre che in assemblea, anche mediante consultazione scritta (a mezzo lettera a.r., fax o e-mail) o sulla base del consenso espresso per iscritto qualsiasi sia l'argomento da trattare, salvo quelli espressamente riservati, per legge, all'assemblea.

In caso di usufrutto di quote il diritto di voto compete all'usufruttuario.

L'assemblea si può riunire per audio-videoconferenza; in tal caso spetterà al Presidente verificare la regolarità della costituzione, l'identità e la legittimazione degli intervenuti, regolare il suo svolgimento ed accertare i risultati delle votazioni; degli esiti di tali accertamenti deve essere dato conto nel verbale.

Art. 16. Convocazione assemblea dei soci. (art. 2479 bis Cod Civ.)

L'assemblea dei soci è convocata mediante lettera A.R. anche a mano o mezzo fax o e-mail spedita almeno otto giorni prima dell'adunanza.

L'assemblea dei soci viene convocata presso la sede sociale o altrove, purché in Italia.

Art. 17. Maggioranze delibere assembleari. Sono possibili le assemblee totalitarie e di seconda convocazione.

Sia in prima che in seconda convocazione l'Assemblea delibera con il voto favorevole di tanti soci che rappresentino, in proprio o per delega, la maggioranza assoluta del capitale sociale.

Art. 18. Aumento del capitale sociale da parte di terzi. (Art. 2481 bis Cod. Civ.)

E' possibile che l'aumento di capitale possa essere attuato anche mediante offerta di quote di nuova emissione a terzi ai sensi dell'art. 2481 bis del Cod. Civ.

Art. 19. Emissione di obbligazioni. (Art. 2483 Cod. Civ.)

E' possibile l'emissione di obbligazioni che è deliberata dall'assemblea dei soci.

Art. 20. Clausola compromissoria. Qualsiasi controversia tra la società e i Soci gli Amministratori, i Sindaci ed i Liquidatori o tra i Soci fra loro comunque afferente il rapporto sociale sarà deferita ad un arbitro nominato dal Presidente del Tribunale del luogo in cui la società ha sede.

La richiesta al Tribunale per la nomina degli arbitri potrà essere presentata da una qualsiasi della parti interessate.

L'arbitrato sarà rituale secondo diritto e regolato dalle norme previste dall'art. 34 del Decreto Legislativo n. 5 del 17 gennaio 2003.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur en Italie:

Madame Oliviera GLIGORIC, prénommée

Septième résolution

L'assemblée décide d'accorder tous pouvoirs généralement quelconques à Madame Oliviera GLIGORIC, prénommée, avec tous pouvoirs de substitution et de délégation, à l'effet d'accomplir individuellement toutes les formalités administratives nécessaires à l'inscription de la société à Rome, de signer tous actes et documents y afférents et de faire toutes les démarches, réquisitions, déclarations et délégations y relatives.

Huitième résolution

Les résolutions ci-dessus sont prises sous la condition suspensive de l'inscription de la Société par les autorités italiennes compétentes.

Tous pouvoirs sont conférés à Madame Luisella MORESCHI, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, pour faire constater pardevant notaire la réalisation de la condition suspensive.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: K. ROTI, F. VIGNERON, S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 avril 2009. Relation: LAC/2009/14391. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 21 avril 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009052354/242/184.

(090060232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Kilam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 145.849.

—
STATUTS

L'an deux mil neuf, le neuf avril,

Par devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU

Monsieur Horst SCHNEIDER, Diplomkaufmann, demeurant professionnellement 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de KILAM S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège

social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet toutes opérations, transactions, prestations de services et autres activités en matière économique, commerciale et financière ainsi que toutes activités se rapportant à l'acquisition, la gestion, l'exploitation et la liquidation d'un patrimoine mobilier et immobilier; elle pourra notamment employer ses fonds à l'achat, la vente, l'échange, la location, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur sous des formes quelconques de tous droits et biens mobiliers et immobiliers, bâtis et non bâtis, situés au Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui; elle pourra encore réaliser toutes transactions, entreprises et opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet; elle pourra prendre et gérer toutes participations sous quelque forme que ce soit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés et effectuer toutes opérations susceptibles de favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement.

Elle pourra en outre investir dans l'acquisition de marques, brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature que se soit.

Elle pourra emprunter sous toutes les formes.

Art. 3. Le capital social est fixé à cent soixante mille euros (160.000 €) représenté par mille six cents (1.600) actions d'une valeur nominale de cent euros (100 €) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. La société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraîne pas la dissolution de la société.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant, si la société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la société sont détenues par un actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut excéder six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du conseil d'administration lui sont dévolus.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque forme que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Par dérogation, le premier président sera nommé par l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Vis-à-vis des tiers la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou bien, en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration ou de l'administrateur - délégué dans les limites de ses pouvoirs.

Le premier administrateur-délégué sera nommé par l'assemblée générale.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut excéder six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois de juin à 10.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées seront faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes avec l'approbation du commissaire aux comptes et en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La société peut acquérir ses propres actions dans le cas et sous les conditions prévues par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

Art. 12. La loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2009.

La première assemblée générale annuelle se réunit en 2010.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié déclare souscrire les actions comme suit:

Horst SCHNEIDER, prénommé,	1.600
TOTAL: mille six cents actions,	1.600

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent soixante mille euros (160.000 €) se trouve dès maintenant à la libre et entière disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire - rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de 1.550.-€.

Résolutions de l'actionnaire unique

Et à l'instant la partie comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Luc BRAUN, diplômé ès sciences économiques, né à Luxembourg, le 24 septembre 1958, demeurant professionnellement 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg,

- Monsieur Horst SCHNEIDER, Diplomkaufmann, né à Trèves (Allemagne), le 20 septembre 1957, demeurant professionnellement 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg,

- FIDESCO SA., une société anonyme ayant son siège social 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68578.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

EURAUDIT, une société à responsabilité limitée ayant son siège social 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42889.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2013.

5) Monsieur Luc BRAUN, préqualifié, est nommé président du conseil d'administration et Monsieur Horst SCHNEIDER, préqualifié, est nommé administrateur-délégué.

6) L'adresse de la société est fixée au 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Schneider, Frieders.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 avril 2009. Relation: LAC/2009/14215. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2009052356/212/137.

(090060355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

TPP Lux S.à.r.l., Techniques Poses Pro Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5752 Frisange, 7, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 145.846.

STATUTS

L'an deux mil neuf, le deux avril.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu

1. Monsieur Philippe HITTIN, employé privé, demeurant 8, allée des Poiriers, F-54520 Laxou (France), né le 2 juin 1960 à Briey (France); et

2. Monsieur Sylvain Jean Daniel COLIN, gérant de sàrl, demeurant 7, rue de Verdun, F-54110 Sommerviller (France), né le 14 octobre 1965 à Dombasle-sur-Meurthe (France).

Lesquels comparants, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Techniques Poses Pro Lux S.à r.l." en abrégé "TPP Lux S.à r.l."

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Frisange. Il pourra être transféré en tout lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la pose et la fourniture de fermeture en divers matériaux, l'achat, la vente, la fabrication, l'import et l'export ainsi que la location de portes blindées, de coffres forts, de clefs et plus généralement de matériels de sécurité et de protection.

La société a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconque de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à son objet social, ou qui peuvent favoriser l'extension et le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-), divisé en CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni ne s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le gérant est nommé par l'Assemblée Générale. Il est nommé pour une durée indéterminée. Ses pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 17. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants ont souscrit à l'intégralité du capital comme suit:

1.- Monsieur Philippe HITTIN, précité, cinquante-et-une parts sociales	51
2.- Monsieur Sylvain COLIN, précité, quarante-neuf parts sociales	49
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée:

Monsieur Sylvain Jean Daniel COLIN, gérant de sàrl, demeurant 7, rue de Verdun, F-54110 Sommerviller (France), né le 14 octobre 1965 à Dombasle-sur-Meurthe (France).

Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée:

Monsieur Philippe HITTIN, employé privé, demeurant 8, allée des Poiriers F-54520 Laxou (France), né le 2 juin 1960 à Briey (France).

La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant technique jusqu'au montant de EUR 1.000,- (mille euros) et pour tout autre montant par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Il peut conférer des pouvoirs à des tiers.

2.- Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante:

L-5752 Frisange, 7, rue de Luxembourg.

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentifs au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Philippe HITTIN, Sylvain Jean Daniel COLIN, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 7 avril 2009 LAC/2009/13655. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 avril 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009052359/202/116.

(090060266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

67 Wall Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 99.519.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the twenty fourth of the month of March.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr. Yaron Brückner, with professional address at 31, Avenue Princesse Grace, MC-98000, Monte Carlo, Monaco, here represented by Mr. Alexandre Simon, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established in March 2009.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the party appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is currently the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established in Luxembourg under the name of 67 Wall Investments S.à r.l., incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 121 avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 99.519 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Marc Lecuit, notary residing in Luxembourg, on February 18, 2004, published in the Mémorial C, number 471 of May 5, 2004.

II. The share capital of the Company its set at twelve thousand and five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by represented by five hundred (500) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

III. The appearing party is currently the sole owner of all the shares of the Company.

IV. The appearing party, as the sole shareholder of the Company, expressly declares to proceed with the anticipated dissolution and liquidation of the Company.

V. The appearing party, as the liquidator of the Company, declares that all known third party liabilities of the Company have been settled.

VI. The appearing party, as the sole shareholder of the Company, declares that the activity of the Company has ceased and all assets of the Company are hereby transferred to him, who is personally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those presently unknown, in the same way as the latter was liable; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.

VII. The sole shareholder wholly and fully discharges the managers of the dissolved Company of their mandate as of today.

VIII. The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five years at the Company's former registered office.

Expense

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder meeting are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (€ 1,500.-). There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day set at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre mars.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Mr. Yaron Brückner, ayant son adresse professionnelle au 31, Avenue Princesse Grâce, MC-98000, Monte Carlo, Monaco,

ici représenté par Mr. Alexandre Simon, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée en mars 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Le comparant est actuellement le seul associé de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de 67 Wall Invest S.à r.l., ayant son siège social au 121 avenue de la Faiënerie, L-1511 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 99.519 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg le 18 février 2004, publié au Mémorial C numéro 471 du 5 mai 2004.

II. La Société a actuellement un capital social de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune.

III. Le comparant est actuellement le seul propriétaire de la totalité des parts sociales de la Société.

IV. Le comparant, en tant qu'associé unique de la Société, prononce la dissolution et liquidation anticipée de la Société.

V. Le comparant en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que tout le passif connu de la Société vis-à-vis de tiers a été réglé.

VI. Le comparant, en tant qu'associé unique de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, et que tous les actifs de la Société lui sont, par la présente, transférés et qu'il répondra personnellement de tous les engagements de la Société même ceux inconnus à l'heure actuelle, de la même manière que celle-ci y était tenue, en conséquence, la liquidation de la Société est considérée comme clôturée.

VII. L'associé unique donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour leur mandat jusqu'à ce jour.

VIII. Les documents comptables et toutes les pièces relatives à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents Euro (€ 1.500.-). Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date du dessus.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. SIMON, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 27 mars 2009. Relation: LAC/2009/11823. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009052390/211/95.

(090060348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Y.D.X. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4303 Esch-sur-Alzette, 4, rue des Remparts.

R.C.S. Luxembourg B 95.084.

L'an deux mil neuf, le trente et un mars

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Y.P.X. S.A., avec siège social à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, constituée, sous la dénomination "BARTHOL DECOR S.A." suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, en date du 30 novembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 544 du 08 avril 2002,

Modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Emile SCHLESSER de résidence à Luxembourg, en date du 24 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2008 du 26 octobre 2006

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 95.084. L'assemblée est ouverte à 11.40 heures sous la présidence de Monsieur Daniel TIMMERMANS, administrateur de société, demeurant à Oppenstraat 247, B-1770 Liedebeke qui désigne comme secrétaire Madame Geneviève BERTRAND, employée privée, demeurant à B-6983 La Roche-en-Ardenne.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe HOGÉ, comptable, demeurant à Doncols

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1. le changement du siège social et la modification subséquente de l'article 1 alinéa 3 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. (Alinéa 3).** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger."

2. la révocation du commissaire aux comptes et la nomination d'un nouveau

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Luxembourg à L-4303 Esch-sur-Alzette, 4, rue des Remparts et modifie subséquemment l'article 1 alinéa 3 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1^{er} . (Alinéa 3).** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de révoquer l'actuel commissaire aux comptes, savoir la société MONEYLIFT S.A. et nomme en ses lieu et place la société anonyme COMPTAPHI S.A. dont le siège social est à L-9647 Doncols, 14 Chemin des Douaniers, inscrite au registre de commerce sous le numéro B115.282.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 12 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 850.-EUR

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: D. Timmermans, Ph. Hoge, G. Bertrand, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 1^{er} avril 2009 - WIL/2009/297 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial.

Wiltz, le 20 avril 2009.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2009052368/2724/62.

(090060433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

European Corporate Research Agency (ECRA) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 93.617.

L'an deux mille neuf.

Le vingt-sept mars.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme European Corporate Research Agency (ECRA) S.A., avec siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg numéro B93617, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 janvier 2003, publié au Mémorial C numéro 619 du 6 juin 2003, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 26 mai 2003, publié au Mémorial C numéro 697 du 2 juillet 2003.

- en date du 13 avril 2004, publié au Mémorial C numéro 632 du 18 juin 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christian BÜHLMANN, expert comptable, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Thierry TRIBOULOT, employé privé, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alexandre TASKIRAN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'objet social afin de donner à l'article 4 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou

d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public."

2.- Démission de Monsieur Luc VANDERSCHRICK comme administrateur de la société.

B) Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence; ladite liste de présence, signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés et par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

D) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social afin de donner à l'article quatre des statuts la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public."

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Luc VANDERSCHRICK comme administrateur de la société et de lui accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and nine.

On the twenty-seventh of March.

Before us the undersigned Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the stock company ("société anonyme") European Corporate Research Agency (ECRA) S.A., with registered office in L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg number B93617, incorporated by deed of the undersigned notary on the 28th of January 2003, published in the Mémorial C number 619 of the 6th of June 2003, and whose articles of incorporation have been modified by deeds of the undersigned notary:

- on the 26th of May 2003, published in the Mémorial C number 697 of the 2nd of July 2003.

- on the 13th of April 2004, published in the Mémorial C number 632 of the 18th of June 2004.

The meeting is presided by Mr Christian BÜHLMANN, chartered accountant, residing professionally in L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

The chairman appoints as secretary Mr Thierry TRIBOULOT, private employee, residing professionally in L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

The meeting elects as scrutineer Mr. Alexandre TASKIRAN, chartered accountant, residing professionally in L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Change of the purpose of the company, in order to give article 4 of the articles of incorporation the following wording:

" **Art. 4.** The purpose of the Company is any operation related directly or indirectly to the holding of participations, in any form whatsoever in any companies, as well as the administration, management, control and development of such participations.

The Company may also use its assets to create, to manage, to improve and to liquidate a portfolio consisting of any assets, financial instruments, bonds, debentures, stocks, notes, securities, trademarks, patents or intellectual property rights of any kind, to participate to the ownership, administration, management, development and control of any enterprises, to acquire, by effect of contribution, subscription, assignment or purchase option or in any other way, any assets, trademark or patents or other intellectual property rights, to monetize any such assets or rights by effect of sale, assignment, exchange or otherwise, to develop such enterprises, trademarks, patents or other intellectual property rights, to grant to companies into which the Company has an interest any assistance, loan, cash or guaranty and/or to affiliated companies and/or companies that are part to its Groups of companies, the Group being referred to herein as the group of companies including mother entities, its subsidiaries and any other entity into which the mother entities or their subsidiaries hold a participation.

The Company may also be part of such transaction, it is understood that the Company shall not be part of any transaction which may bring the Company to be engaged in any activity which may be considered as a regulated activity of a financial nature:

- grant loans in any form or to acquire any means to grant credits and secure funds therefore, notably, by issuing securities, bonds, notes and other debt or equity titles or by using derivatives or otherwise;

- give access to, lend, transmit funds or provide credit access to or with subscription guaranties to or acquire any debt instruments, with or without guaranty, emitted by an Luxembourg or foreign affiliated entity, which may be in the Company's interest;

The Company shall conduct any act that is necessary to safeguard its rights and shall conduct all operations generally without limitation, including real estate operations, which relate to or enable its purposes.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company shall not directly carry out any industrial activity or maintain a commercial establishment opened to the public."

2.- Resignation of Mr Luc VANDERSCHRICK as director of the company.

B) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

C) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

D) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to change the purpose of the company, in order to give article four of the articles of incorporation the following wording:

" **Art. 4.** The purpose of the Company is any operation related directly or indirectly to the holding of participations, in any form whatsoever in any companies, as well as the administration, management, control and development of such participations.

The Company may also use its assets to create, to manage, to improve and to liquidate a portfolio consisting of any assets, financial instruments, bonds, debentures, stocks, notes, securities, trademarks, patents or intellectual property rights of any kind, to participate to the ownership, administration, management, development and control of any enterprises, to acquire, by effect of contribution, subscription, assignment or purchase option or in any other way, any assets, trademark or patents or other intellectual property rights, to monetize any such assets or rights by effect of sale, assignment, exchange or otherwise, to develop such enterprises, trademarks, patents or other intellectual property rights, to grant to companies into which the Company has an interest any assistance, loan, cash or guaranty and/or to affiliated companies and/or companies that are part to its Groups of companies, the Group being referred to herein as the group of companies including mother entities, its subsidiaries and any other entity into which the mother entities or their subsidiaries hold a participation.

The Company may also be part of such transaction, it is understood that the Company shall not be part of any transaction which may bring the Company to be engaged in any activity which may be considered as a regulated activity of a financial nature:

- grant loans in any form or to acquire any means to grant credits and secure funds therefore, notably, by issuing securities, bonds, notes and other debt or equity titles or by using derivatives or otherwise;

- give access to, lend, transmit funds or provide credit access to or with subscription guaranties to or acquire any debt instruments, with or without guaranty, emitted by an Luxembourg or foreign affiliated entity, which may be in the Company's interest;

The Company shall conduct any act that is necessary to safeguard its rights and shall conduct all operations generally without limitation, including real estate operations, which relate to or enable its purposes.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company shall not directly carry out any industrial activity or maintain a commercial establishment opened to the public."

46548

Second resolution

The meeting decides to accept the resignation of Mr Luc VANDERSCHRICK as director of the company and to accord him full and entire discharge for the execution of his mandate.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand one hundred and fifty euros.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in French followed by an English translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: BÜHLMANN; TRIBOULOT; TASKIRAN; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} avril 2008. Relation GRE/2009/1279. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 24 avril 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009052863/231/217.

(090061148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

Gemma Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 118.196,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 143.557.

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1/ Bain Capital Europe Fund III, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Companies' House under registration number WK-22809,

here represented by Pierre-Yves Genot, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

2/ BCIP Associates IV, L.P., a limited partnership organised under the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Companies' House under registration number WK-22783,

here represented by Pierre-Yves Genot, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy;

3/ BCIP Trust Associates IV, L.P., a limited partnership organised under the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Companies' House under registration number WK-22805,

here represented by Pierre-Yves Genot, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy;

4/ BCIP Associates IV-B, L.P., a limited partnership organised under the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Companies' House under registration number WK-22784,

here represented by Pierre-Yves Genot, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy;

5/ BCIP Trust Associates IV-B, L.P., a limited partnership organised under the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Companies' House under registration number WK-22806,

here represented by Pierre-Yves Genot, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy;

6/ K&E Investment Partners, L.P. - 2008 DIF, a limited partnership incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, with registered office at 200 East Randolph Drive, Suite 5700, Chicago, IL 60601, United States of America, registered with the State of Delaware Secretary of State under number 3092123,

here represented by Pierre-Yves Genot, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy;
7/ Ferdinando Grimaldi, residing at 5 Ladbroke Gardens, London, W11 2PT, United Kingdom,
here represented by Pierre-Yves Genot, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders of Gemma Europe S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg and being registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 143.557, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated 5 December 2008, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 41 of 8 January 2009. The articles of incorporation have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on 28 January 2009, published in the Mémorial number 477 of 5 March 2009.

The appearing parties representing the whole capital of the Company, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of eighteen thousand one hundred ninety-six euro (EUR 18,196), from its current amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000) up to one hundred eighteen thousand one hundred ninety-six euro (EUR 118,196) through the issuance of eighteen thousand one hundred ninety-six (18,196) new shares of the Company with a par value of one euro (EUR 1) each;

2. Subsequent amendment of article 6 of the articles of incorporation of the Company; and

3. Miscellaneous.

Then the general meeting after deliberation took unanimously the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of eighteen thousand one hundred ninety-six euro (EUR 18,196), to bring it from its current amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000) up to an amount of one hundred eighteen thousand one hundred ninety-six euro (EUR 118,196), through the issuance of eighteen thousand one hundred ninety-six (18,196) shares with a par value of one euro (EUR 1) each.

Subscription and Payment

The eighteen thousand one hundred ninety-six (18,196) shares with a par value of one euro (EUR 1) each have been subscribed as follows:

Eighteen thousand fifty (18,050) shares have been subscribed by Bain Capital Europe Fund III, L.P., prequalified, here represented as aforementioned, at a total subscription price of eighteen thousand fifty euro (EUR 18,050) fully allocated to the share capital.

One hundred ten (110) shares have been subscribed by BCIP Associates IV, L.P., prequalified, here represented as aforementioned, at a total subscription price of one hundred ten euro (EUR 110) fully allocated to the share capital.

Twenty (20) shares have been subscribed by BCIP Trust Associates IV, L.P., prequalified, here represented as aforementioned, at a total subscription price of twenty euro (EUR 20) fully allocated to the share capital.

Thirteen (13) shares have been subscribed by BCIP Associates IV-B, L.P., prequalified, here represented as aforementioned, at a total subscription price of thirteen euro (EUR 13) fully allocated to the share capital.

Three (3) shares have been subscribed by BCIP Trust Associates IV-B, L.P., prequalified, here represented as aforementioned, at a total subscription price of three euro (EUR 3) fully allocated to the share capital.

All of the eighteen thousand one hundred ninety-six (18,196) new shares so subscribed have been entirely paid up in cash by the subscribers so that the total amount of eighteen thousand one hundred ninety-six euro (EUR 18,196) fully allocated to the share capital is at the disposal of the Company as it has been proven to the undersigned notary.

Second resolution

Following the above resolutions, the now general meeting of shareholders further resolves to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company, which shall now read as follows:

" **Art. 6.** The Company's capital is set at one hundred eighteen thousand one hundred ninety-six euro (EUR 118,196), represented by one hundred eighteen thousand one hundred ninety-six (118,196) shares having a par value of one euro (EUR 1) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated EUR 2,500.-.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1/ Bain Capital Europe Fund III, L.P., un limited partnership constitué et régi par les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, enregistré au registre du commerce et des sociétés des Iles Caïmans sous le numéro WK-22809,

ici représentée par Pierre-Yves Genot, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé;

2/ BCIP Associates IV, L.P., un limited partnership constitué et régi par les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, enregistré au registre du commerce et des sociétés des Iles Caïmans sous le numéro WK-22783,

ici représentée par Pierre-Yves Genot, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé;

3/ BCIP Trust Associates IV, L.P., un limited partnership constitué et régi par les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, enregistré au registre du commerce et des sociétés des Iles Caïmans sous le numéro WK-22805,

ici représentée par Pierre-Yves Genot, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé;

4/ BCIP Associates IV-B, L.P., un limited partnership constitué et régi par les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à c/o Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, enregistré au registre du commerce et des sociétés des Iles Caïmans sous le numéro WK-22784,

ici représentée par Pierre-Yves Genot, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé;

5/ BCIP Trust Associates IV-B, L.P., un limited partnership constitué et régi par les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à c/o Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, enregistré au registre du commerce et des sociétés des Iles Caïmans sous le numéro WK-22806,

ici représentée par Pierre-Yves Genot, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé;

6/ K&E Investment Partners, L.P. - 2008 DIF, un limited partnership constitué et régi par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 200 East Randolph Drive, Suite 5700, Chicago, IL 60601, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat du Delaware sous le numéro 3092123,

ici représentée par Pierre-Yves Genot, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé;

7/ Ferdinando Grimaldi, ayant sa résidence au 5 Ladbroke Gardens, London, W11 2PT, Royaume-Uni,

ici représentée par Pierre-Yves Genot, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les comparants sont tous les associés de Gemma Europe S.à r.l., une société à responsabilité régie par le droit du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, inscrite au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 143.557 (ci-après la "Société"), constituée suivant acte par acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés (le "Mémorial"), numéro 41 du 9 janvier 2009. Les statuts de la société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 janvier 2009 publié au Mémorial numéro 477 du 5 mars 2009.

Les comparants représentant l'intégralité du capital de la Société, l'assemblée générale des associés est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les sujets de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de dix-huit mille cent quatre-vingt-seize euro (EUR 18.196) pour le porter de son montant actuel de cent mille euro (EUR 100.000) à un montant de cent dix-huit mille cent quatre-vingt-seize euro (EUR 118.196) par l'émission de cent dix-huit mille cent quatre-vingt-seize (118.196) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur d'un euro (EUR 1) chacune.

2. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société.

3. Divers.

Après délibération, l'assemblée générale prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix-huit mille cent quatre-vingt-seize euro (EUR 18.196,-), afin de le porter de son montant actuel de cent mille euro (EUR 100.000,-) à un montant de cent dix-huit mille cent quatre-vingt-seize euro (EUR 118.196,-), par l'émission de cent dix-huit mille cent quatre-vingt-seize (118.196) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Souscription et Libération

Les cent dix-huit mille cent quatre-vingt-seize (118.196) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune ont été souscrites comme suit:

Dix-huit mille cinquante (18.050) parts sociales ont été souscrites par Bain Capital Europe Fund III, L.P., prénommé, ici représenté comme il est dit, pour un montant total de dix-huit mille cinquante euro (EUR 18.050,-) entièrement alloué au capital social.

Cent dix (110) parts sociales ont été souscrites par BCIP Associates IV, L.P., prénommé, ici représenté comme il est dit, pour un montant total de cent dix euro (EUR 110,-) entièrement alloué au capital social.

Vingt (20) parts sociales ont été souscrites par BCIP Trust Associates IV, L.P., prénommé, représenté comme il est dit, pour un montant total de vingt euro (EUR 20,-) entièrement alloué au capital social.

Treize (13) parts sociales ont été souscrites par BCIP Associates IV-B, L.P., prénommé, ici représenté comme il est dit, pour un montant total de treize euro (EUR 13,-) entièrement alloué au capital social.

Trois (3) parts sociales ont été souscrites par BCIP Trust Associates IV-B, L.P., prénommé, ici représenté comme il est dit, pour un montant total de trois euro (EUR 3,-) entièrement alloué au capital social.

Toutes ces parts sociales souscrites ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de dix-huit mille cent quatre-vingt-seize euro (EUR 18.196,-) est dès maintenant à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné par la remise d'un certificat bancaire.

Deuxième résolution

Consécutivement aux résolutions ci-dessus, la désormais assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 6 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à cent dix-huit mille cent quatre-vingt-seize euro (EUR 118.196,-) représenté par cent dix-huit mille cent quatre-vingt-seize (118.196) parts sociales, d'une valeur de un euro (EUR 1,-) chacune."

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de EUR 2.500,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au comparant, le comparant a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: P-Y. GENOT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 avril 2009. Relation: LAC/2009/13137. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009052846/242/187.

(090060890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

Baumert,s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1243 Luxembourg, 5, rue Félix de Blochausen.

R.C.S. Luxembourg B 62.583.

L'an deux mil neuf, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

- 1) Monsieur Jean-Paul BAUMERT, gérant de société, demeurant à L-5816 Hesperange, 3 Montée du Château,
- 2) Monsieur Louis dit Luigi PIEROTTI, chauffagiste, demeurant à L-5830 Alzingen, 7, rue de Hesperange.

Lesquelles personnes comparantes ont exposé au notaire ce qui suit:

Que Monsieur Jean-Paul BAUMERT prèdit, est le seul associé, représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée "BAUMERT S.à r.l." établie et ayant son siège social à L-1243 Luxembourg, 5, rue Félix de Blochausen, constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 23 décembre 1997, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 256 du 20 avril 1998, modifiée suivant assemblée générale extraordinaire du 11 décembre 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 166 du 17 février 2003,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro B 62.583.

Ensuite les comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Cession de parts

Monsieur Jean-Paul BAUMERT prénommé, cède par les présentes trente (30) parts sociales qu'il détient dans la société "BAUMERT S.à r.l." prèdite à Monsieur Louis dit Luigi PIEROTTI, prèdit, qui déclare accepter la cession prèdite.

Ladite cession prend effet rétroactif à partir du 5 janvier 2009.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre, le cessionnaire est à partir du 5 janvier 2009, subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Prix

La présente cession de parts a eu lieu pour un prix total de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000.-), prix que Monsieur Jean-Paul BAUMERT, prénommé, reconnaît et déclare, avoir reçu de la part du cessionnaire, avant la signature du présent acte, ce dont quittance et titre par le cédant.

Acceptation du gérant

Monsieur Jean-Paul BAUMERT, prénommé, en sa qualité de gérant unique de la société à responsabilité limitée "BAUMERT S.à r.l." déclare accepter ladite cession, au nom de la société conformément à l'article 1690 du Code Civil. Il déclare qu'il n'a entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet de ladite cession, et en sa qualité de seul associé déclare d'ailleurs accepter la prèdite cession de parts.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à six cents soixante-dix euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: Jean-Paul Baumert, Luigi Pierotti, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} avril 2009. LAC/2009/12689. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009052876/9127/47.

(090061125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

Combermere Limited Inc. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 144.607.

In the year two thousand and nine.

On the thirtieth of March.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

The foundation General Refinance Foundation, a family Foundation, organized under the laws of Liechtenstein, having its registered office at FL-9492 Eschen, Liechtenstein, Gastelun 16, registered with the Register of Commerce and Companies of Liechtenstein, under number FL-0001-012.407-5,

represented by Mr Aurélien LE RET, maître en droit, residing professionally in L-1331 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, represented by Mr Aurélien LE RET, pre-named, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole present partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) "Combermere Limited Inc. S.à r.l.", hereinafter referred to as "the Company", with registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, (Grand Duchy of Luxembourg), R.C.S. Luxembourg section B number 144607, incorporated by deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on January 30, 2009, published in the Mémorial C number 463 of March 4, 2009,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

Article 7.1. of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 7.1.** The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the Board), composed of manager(s) of the category A and manager(s) of the category B.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of vote."

Second resolution

The first sentence of article 8 of the articles of association "If several managers are appointed, they constitute a board of managers (the Board)" is cancelled.

Third resolution

The last sentence of article 8.2. (v) of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

"The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or if no chairman has been appointed, by the managers present or represented."

Fourth resolution

Article 8.3. of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 8.3. Representation.**

(i) The company shall be validly bound towards third parties in all other matters by the joint signatures of a manager of the category A together with a manager of the category B.

(ii) Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether or not shareholders, by any manager of the category A together with a manager of the category B acting under their joint signature."

Fifth resolution

The mandates of Mr Jürg GRETER, Mr Christian GSTÖHL and the company Siconsult Anstalt as manager for an unlimited duration are confirmed and the category A is attributed to the latter.

Sixth resolution

The number of managers is increased from 3 (three) to 6 (six).

Seventh resolution

Mr Hugo FROMENT, company director, born in Laxou (France), on February 22, 1974, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, is appointed as manager of the category B for an unlimited duration.

Eighth resolution

Mrs Virginie DOHOGNE, company director, born in Venders (Belgium), on June 14, 1975, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, is appointed as manager of the category B for an unlimited duration.

Ninth resolution

Mr Michel JENTGES, company director, born in Saint-Mard (Belgium), on January 29, 1971, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, is appointed as manager of the category B for an unlimited duration.

46554

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand one hundred Euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf.

Le trente mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

La fondation General Refinance Foundation, une fondation familiale, organisée selon les lois du Liechtenstein, ayant son siège social à FL-9492 Eschen, Liechtenstein, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Liechtenstein sous le numéro FL-0001-012.407-5,

représentée par Monsieur Aurélien LE RET, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée par Monsieur Aurélien LE RET, prénommé, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule associée actuelle de la société à responsabilité limitée "Combermere Limited Inc. S.à r.l.", ci-après dénommée la "Société", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), section B et sous le numéro 144 607, constituée par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 30 janvier 2009, acte publié au Mémorial C numéro 463 du 4 mars 2009,

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'article 7.1. des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 7.1.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance (le Conseil), composé de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix."

Deuxième résolution

La première phrase de l'article 8 des statuts "Si plusieurs gérants sont nommés, ils forment le conseil de gérance (le Conseil)." est supprimée.

Troisième résolution

La dernière phrase de l'article 8.2. (v) des statuts reste inchangée.

Quatrième résolution

L'article 8.3. des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 8.3. Représentation.**

(i) La société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B agissant conjointement."

Cinquième résolution

Les mandats de Monsieur Jürg GRETER, Monsieur Christian GSTÖHL et de la société Siconsult Anstalt comme gérant pour une durée indéterminée sont confirmés et la catégorie A est attribuée à ces derniers.

Sixième résolution

Le nombre des gérants est augmenté de 3 (trois) à 6 (six).

Septième résolution

Monsieur Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Huitième résolution

Madame Virginie DOHOGNE, administrateur de sociétés, née à Verviers (Belgique), le 14 juin 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est nommée comme gérante de catégorie B pour une durée indéterminée.

Neuvième résolution

Monsieur Michel JENTGES, administrateur de sociétés, né à Saint-Mard (Belgique), le 29 janvier 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la Société en raison des présentes sont évalués à la somme de mille cent euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: LE RET; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 avril 2009. Relation GRE/2009/1302. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 23 avril 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009052882/231/147.

(090061211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

Fincom International S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6645 Wasserbillig, 8, rue des Pépinières.

R.C.S. Luxembourg B 120.577.

Im Jahre zwei tausend neun.

Den neunten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Stefan BACH, Diplombetriebswirt, geboren in Trier (Deutschland), am 3. November 1963, wohnhaft in L-1134 Luxembourg, 23, rue Charles Arendt,

hier vertreten durch Herrn Alain THILL, Privatbeamter, wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, auf Grund einer ihm erteilten Vollmachten unter Privatschrift.

Welche Vollmacht, vom Vollmachtnehmer und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Welcher Komparent ersucht den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung FINCOM INTERNATIONAL S.à r.l., mit Sitz in L-1134 Luxemburg, 23, rue Charles Arendt, H.G.R. Luxemburg Nummer B120577, wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den in Echternach residierenden Notar Henri BECK am 5. Oktober 2006, veröffentlicht im Memorial C Nummer 2220 vom 28. November 2006.

Der Komparent erklärt der einzige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung FINCOM INTERNATIONAL S.à r.l. zu sein und ersucht den amtierenden Notar die von ihm gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

Erster Beschluss

Der Sitz der Gesellschaft wird von L-1134 Luxemburg, 23, rue Charles Arendt, nach L-6654 Wasserbillig, 8, rue des Pépinières, verlegt.

Zweiter Beschluss

Nach dieser erfolgten Sitzverlegung wird Artikel 3, Absatz 1, der Statuten abgeändert und erhält folgenden Wortlaut:

" **Art. 3. (Absatz 1).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig."

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr sechs hundert fünfzig Euro abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat er zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: THILL; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 avril 2009. Relation GRE/2009/1502. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial.

Junglinster, den 23. April 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009052858/231/42.

(090061182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

TMF Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 55.946.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2009.

Paul van Baarle

Administrateur

Référence de publication: 2009052871/805/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD07761. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

Xtreme S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 108.571.

Le bilan et l'annexe au 31.12.2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour XTREME S.A.
Société Anonyme
Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009052741/45/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2009, réf. LSO-DD07028. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

Financière Daunou 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 122.738.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fourth of November.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Financière Daunou 10 S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B under number 122.738, incorporated pursuant to a deed of the undersigned Notary on December 7th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated February 15th, 2007, number 187, which bylaws have been last amended by virtue of a deed before Maître Hellinckx on July 6th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated October 23rd, 2007, number 2.386.

The meeting is presided by Mrs Rachel UHL, lawyer, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Flora GIBERT, lawyer, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The chairman requested the notary to act:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, all the 42,320 (forty-two thousand three hundred twenty) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Amendment of the financial year of the Company;

2.- Amendment of Article sixteen of the Articles of Association;

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to change the financial year of the Company. As from the date of this Extraordinary General Meeting, the financial year shall begin on December 1 and shall end on November 30. Further to that decision, the meeting decides that exceptionally the first financial year subsequent to this change shall begin on January 1, 2008 and end on November 30, 2008.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Article sixteen of the Articles of Association, to read as follows:

" **Art. 16.** The company's financial year begins on December 1st and closes on 30 November.

The meeting further requests to approve the appointment of the new managers:

- PAI EUROPE IV - A FCPR, fonds commun de placements à risques, represented by its management company PAI partners, société par actions simplifiée, having its registered office at 43, Avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France

- PAI EUROPE IV - B FCPR, fonds commun de placements à risques, represented by its management company PAI partners, société par actions simplifiée, having its registered office at 43, Avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France

- PAI EUROPE IV - B5 FCPR, fonds commun de placements à risques, represented by its management company PAI partners, société par actions simplifiée, having its registered office at 43, Avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France

- PAI EUROPE IV - B6 FCPR, fonds commun de placements à risques, represented by its management company PAI partners, société par actions simplifiée, having its registered office at 43, Avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France

- PAI EUROPE IV - B7 FCPR, fonds commun de placements à risques, represented by its management company PAI partners, société par actions simplifiée, having its registered office at 43, Avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France
- PAI EUROPE IV - C FCPR, fonds commun de placements à risques, represented by its management company PAI partners, société par actions simplifiée, having its registered office at 43, Avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France
- PAI EUROPE IV - C2 FCPR, fonds commun de placements à risques, represented by its management company PAI partners, société par actions simplifiée, having its registered office at 43, Avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France
- PAI EUROPE IV - D FCPR, fonds commun de placements à risques, represented by its management company PAI partners, société par actions simplifiée, having its registered office at 43, Avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France
- PAI EUROPE IV - D2 FCPR, fonds commun de placements à risques, represented by its management company PAI partners, société par actions simplifiée, having its registered office at 43, Avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version en langue française:

L'an deux mille huit, le vingt-quatre novembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A Luxembourg:

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée "Financière Daunou 10 S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistré auprès de Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 122.738, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 187 du 15 février 2007, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte par devant Maître Hellinckx en date du 6 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2.386 du 23 octobre 2007.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, juriste, avec adresse professionnelle au 15 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Flora GIBERT, juriste, avec adresse professionnelle au 15 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, toutes les 42,320 (quarante-deux mille trois cents vingt) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont préalablement été informé.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1.- Modification de l'exercice social de la société;

2.- Modification de l'article 16 des statuts;

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer l'exercice social de la société. Conformément à l'Assemblée Générale Extraordinaire, l'exercice social devrait commencer le 1^{er} Décembre et devrait se terminer le 30 Novembre. Suite à cette décision, l'assemblée décide, qu'exceptionnellement le premier exercice social ultérieur à ce changement commencera le 1^{er} Janvier 2008 et se terminera le 30 Novembre 2008.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 16 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 16.** L'exercice social de la société commence le 1^{er} décembre et se termine le 30 novembre.

L'assemblée décide également d'approuver la nomination des nouveaux gérants:

- PAI EUROPE IV - A FCPR, fonds commun de placements à risques, represented by its management company PAI partners, société par actions simplifiée, having its registered office at 43, Avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France
- PAI EUROPE IV - B FCPR, fonds commun de placements à risques, represented by its management company PAI partners, société par actions simplifiée, having its registered office at 43, Avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France
- PAI EUROPE IV - B5 FCPR, fonds commun de placements à risques, represented by its management company PAI partners, société par actions simplifiée, having its registered office at 43, Avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France
- PAI EUROPE IV - B6 FCPR, fonds commun de placements à risques, represented by its management company PAI partners, société par actions simplifiée, having its registered office at 43, Avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France
- PAI EUROPE IV - B7 FCPR, fonds commun de placements à risques, represented by its management company PAI partners, société par actions simplifiée, having its registered office at 43, Avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France
- PAI EUROPE IV - C FCPR, fonds commun de placements à risques, represented by its management company PAI partners, société par actions simplifiée, having its registered office at 43, Avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France
- PAI EUROPE IV - C2 FCPR, fonds commun de placements à risques, represented by its management company PAI partners, société par actions simplifiée, having its registered office at 43, Avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France
- PAI EUROPE IV - D FCPR, fonds commun de placements à risques, represented by its management company PAI partners, société par actions simplifiée, having its registered office at 43, Avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France
- PAI EUROPE IV - D2 FCPR, fonds commun de placements à risques, represented by its management company PAI partners, société par actions simplifiée, having its registered office at 43, Avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. UHL, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 26 novembre 2008. Relation: LAC/2008/47487. Reçu douze euros (12,- €)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009052843/211/132.

(090061314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

LMDR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 108.135.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/04/2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009052872/2352/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00132. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090061369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

Carruzzi Cars S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 29B, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 122.681.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/04/2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009052873/2352/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00069. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090061366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2009.

Al Maha Investment Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 123.790.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 7 avril 2009

Conformément aux résolutions prises par l'associé unique, en date du 7 avril 2009, il a été décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Nasser Hassen F.H. Al-Ansari au poste de gérant de la société avec effet au 23 mars 2009;

- de nommer les personnes suivantes aux postes de gérants de la société avec effet au 7 avril 2009 et pour une durée indéterminée:

Monsieur Ghanim Bin Saad Al Saad, gérant, ayant pour adresse Mugheera Bin Harith Street n°802, Al-Mamoura Area N°43, Doha, Qatar;

Monsieur Hassan Eisa Al Fadhal, gérant, ayant pour adresse Street 14, Al Mnefa-M'ather, Doha, Qatar;

Monsieur Mohammad Hedhfa Al Adba, gérant, ayant pour adresse villa n°14, Al Muneefa Street, Doha, Qatar.

Dès lors, le conseil de gérance se compose de la façon suivante:

Monsieur Ghanim Bin Saad Al Saad, gérant;

Monsieur Hassan Eisa Al Fadhal, gérant;

Monsieur Mohammad Hedhfa Al Adba, gérant;

Monsieur Patrick Chenel, gérant;

Monsieur John Ward, gérant;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2009.

Pour AL MAHA INVESTMENT COMPANY S.à r.l.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009051929/795/33.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05911. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090059495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2009.

Zilly Banana Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 128.204.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du gérant datée du 26.01.2009 que le siège social de la société Zilly Banana S.à r.l. est transféré au 24, avenue Marie Thérèse, L-2132 LUXEMBOURG.

Signature.

Référence de publication: 2009050844/9184/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2009, réf. LSO-DC06163. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090058071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2009.
